

(19)



(11)

**EP 2 181 846 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:

**05.05.2010 Bulletin 2010/18**

(51) Int Cl.:

**B41F 7/04 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **09013388.5**

(22) Date de dépôt: **22.10.2009**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL  
PT RO SE SI SK SM TR**

Etats d'extension désignés:

**AL BA RS**

(30) Priorité: **03.11.2008 FR 0806094**

(71) Demandeur: **JMG CONCEIL**  
**75017 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Gerriet, Jacques**  
**75017 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Larger, Solène**  
**Cabinet Germain & Maureau**  
**8 avenue du Président Wilson**  
**75016 Paris (FR)**

(54) **Chemise de rangement avec barre de guidage**

(57) L'invention a trait à une chemise de rangement

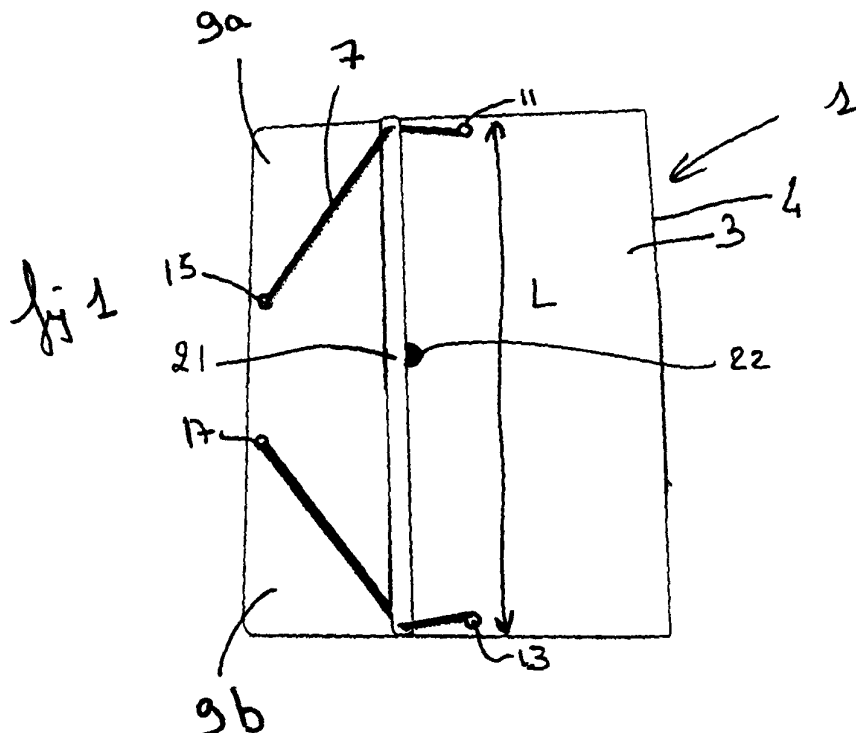
(1) apte à recevoir des documents comprenant :

- un panneau inférieur (3) et un panneau supérieur reliés par un dos (4),

- des moyens de maintien (7) disposés transversalement sur deux coins libres (9a, 9b) du panneau inférieur (3), configurés pour maintenir en vis-à-vis le panneau inférieur (3) et le panneau supérieur dans une position fermée, ladite chemise (1) comporte en outre un système

de guidage comprenant :

- une barre de guidage (21) au travers de laquelle les moyens de maintien (7) coulissent, ladite barre de guidage (21) comprenant des moyens d'attache (22), et  
- des moyens de retenue disposés en une multitude de positions latérales sur le panneau supérieur et apte à coopérer avec les moyens d'attache (22) de sorte que la barre de guidage (21) maintient les deux panneaux inférieur (3) et supérieur en vis-à-vis.



**EP 2 181 846 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne une chemise de rangement apte à recevoir des documents.

**[0002]** Usuellement, les chemises de rangement comprennent deux panneaux, encore appelés « plats », inférieur et supérieur réunis par un dos au niveau d'un de leurs bords latéraux.

**[0003]** On entend ici par « latéral », le sens de la largeur du panneau.

**[0004]** On entend ici par « longitudinal » le sens de la longueur du panneau.

**[0005]** Dans le cas de chemises de rangement à élastique, les panneaux inférieur et supérieur et le dos font partie d'une même pièce, généralement dans une matière cartonnée ou dans un matériau plastique. Le panneau inférieur comporte un élastique fixé sur les deux coins libres, à savoir les coins non liés au dos. Typiquement, un élastique est fixé à proximité des deux bords longitudinaux du panneau inférieur, à savoir à proximité de l'extrémité basse et de l'extrémité haute suivant la longueur de ce dernier. L'élastique traverse le panneau inférieur au travers de deux orifices situés sur le bord latéral libre. En position fermée, l'élastique repose sur les coins libres du panneau supérieur de sorte à maintenir les panneaux inférieur et supérieur en vis-à-vis.

**[0006]** Cependant, ce type de chemise oblige l'utilisateur à soulever deux fois l'élastique au niveau des coins libres pour fermer ladite chemise. Une telle manipulation peut être complexe lorsque l'utilisateur ne peut pas utiliser ses deux mains.

**[0007]** Par ailleurs, lorsque l'épaisseur de la chemise est importante, l'élastique a tendance à glisser du panneau supérieur garantissant une moins bonne pression exercée sur le panneau supérieur et ainsi un moins bon maintien des documents. Il existe alors un risque important que ces derniers tombent de la chemise.

**[0008]** Dans le cas de chemises de rangement à sangle, les deux panneaux inférieur et supérieur présentent chacun dans leur épaisseur, un tunnel orienté dans le sens de la largeur. Le tunnel est destiné au passage d'une sangle. Cette sangle passe derrière le dos de la chemise, et est destinée à venir se refermer après passage sur la face du panneau supérieur en position fermée de celui-ci. La position fermée correspond à la configuration dans laquelle les panneaux supérieur et inférieur sont maintenus en vis-à-vis.

**[0009]** Pour ce faire, la sangle présente à une extrémité une boucle destinée à recevoir et à maintenir la sangle. Le dos est d'épaisseur réglable en fonction de l'épaisseur des documents. Le dos est généralement constitué par un panneau s'engageant dans une fente latérale d'au moins un des deux panneaux inférieur et supérieur.

**[0010]** Cependant, le dégagement de la sangle hors de la boucle est généralement assez difficile lorsque la chemise présente une épaisseur de dos importante.

**[0011]** Un but de la présente invention est donc de

fournir une chemise de rangement efficace et simple à utiliser.

**[0012]** A cet effet, l'invention a pour objet une chemise de rangement apte à recevoir des documents comprenant :

- un panneau inférieur et un panneau supérieur reliés par un dos,
- des moyens de maintien disposés transversalement sur deux coins libres du panneau inférieur, configurés pour maintenir en vis-à-vis le panneau inférieur et le panneau supérieur dans une position fermée, **caractérisée en ce qu'elle** comporte en outre un système de guidage comprenant :
  - une barre de guidage au travers de laquelle les moyens de maintien coulisent, ladite barre de guidage comprenant des moyens d'attache, et
  - des moyens de retenue disposés en une multitude de positions latérales sur le panneau supérieur et aptes à coopérer avec les moyens d'attache de sorte que la barre de guidage maintient les deux panneaux inférieur et supérieur en vis-à-vis.

Lorsque l'utilisateur ferme la chemise, il déplace la barre de guidage qui entraîne les moyens de maintien du panneau inférieur sur le panneau supérieur. L'utilisateur peut donc n'employer qu'une seule main pour rabattre les moyens de maintien sur le panneau supérieur. Ainsi, la fermeture de la chemise de l'invention est facilitée.

Par ailleurs, le maintien dans la position fermée de la chemise est assuré par la coopération des moyens d'attache et des moyens de retenue. Ainsi lorsque les moyens d'attache et les moyens de retenue coopèrent, la barre de guidage est bloquée dans une position exerçant sur le panneau supérieur une pression suffisante pour éviter que les documents ne glissent.

De plus, étant donné que les moyens de retenue sont disposés en une multitude de positions sur le panneau supérieur, lesdits moyens de retenue retiennent les moyens d'attache de manière efficace en position fermée quelque soit l'épaisseur de la chemise. Autrement dit, les moyens de maintien ne glissent plus et peuvent assurer leur rôle, à savoir éviter que les documents ne glissent par les coins hors de la chemise.

**[0013]** Selon d'autres caractéristiques de l'invention, l'ensemble selon l'invention comporte l'une ou plusieurs des caractéristiques optionnelles suivantes considérées seules ou selon toutes les combinaisons possibles:

- les moyens de retenue comprennent au moins un pion et les moyens d'accrochage comprennent un orifice coopérant avec ledit pion ce qui permet d'assurer une bonne tenue du maintien de la barre de guidage sur le panneau supérieur,
- les moyens de retenue comprennent au moins un orifice et les moyens d'accrochage comprennent une rondelle configurée pour coopérer avec ledit orifice ce qui assure un bon maintien intégré dans le

- panneau supérieur,
- les moyens de maintien comprennent au moins un élastique ce qui permet une bonne adaptation à l'épaisseur de la chemise de l'invention tout en conservant une pression de maintien sur le panneau supérieur optimal,
- les moyens de maintien comprennent deux sangles fixées transversalement sur les coins libres du panneau inférieur, lesdites sangles étant reliées à un élastique disposé de sorte à couvrir le dos, ce qui permet d'obtenir un maintien efficace des documents avec une épaisseur de dos importante,
- la barre de guidage est sensiblement longitudinale ce qui permet un bon entraînement des moyens de maintien,
- le dos est d'épaisseur variable ce qui permet d'ajuster l'épaisseur de la chemise de l'invention à une quantité importante de documents.

**[0014]** L'invention sera davantage comprise à la lecture de la description non limitative qui va suivre, faite en référence aux figures ci-annexées.

- La figure 1 est une vue de la face inférieure de la chemise selon l'invention ;
- La figure 2 est une vue de la face supérieure lorsque la chemise de l'invention est en position fermée ;
- La figure 3 est une vue de la face supérieure lorsque l'utilisateur est en train de fermer la chemise de l'invention.

**[0015]** Selon le mode de réalisation représenté aux figures 1 et 2, la chemise de l'invention 1 comprend un panneau inférieur 3 et un panneau supérieur 5 par un dos 4. Typiquement, le panneau inférieur 3, le panneau supérieur 5 et le dos 4 sont dans un matériau cartonné ou plastique, avec éventuellement un revêtement assurant la finition.

**[0016]** Le dos 4 peut être intégré ou non à au moins un des panneaux inférieur 3 et supérieur 5. Le dos 4 peut encore être une continuité d'un seul panneau 3 ou 5 venant s'engager dans une fente ménagée dans l'épaisseur de l'autre panneau 5 ou 3. Le dos 4 peut également être un élément distinct des panneaux inférieur et supérieur 3 et 5 et venir s'engager dans les fentes ménagées dans l'épaisseur de chaque panneau 5 et 3. Dans les deux derniers cas, le dos 4 est préférentiellement d'épaisseur variable. Ainsi, l'épaisseur du dos peut être notamment comprise entre 0,1 cm et 15 cm, voire entre 0,3 cm et 10 cm. Ainsi, la chemise 1 de l'invention peut présenter une épaisseur importante pour recevoir une quantité importante de documents.

**[0017]** La chemise 1 de l'invention comporte en outre des moyens de maintien 7 disposés transversalement sur les deux coins libres 9a et 9b du panneau inférieur. Les moyens de maintien 9a et 9b sont configurés pour maintenir en vis-à-vis le panneau inférieur 3 et le panneau supérieur 5. Typiquement, les moyens de maintien

7 sont fixés à proximité de l'extrémité longitudinale basse 11 et de l'extrémité haute 13 du panneau inférieur par tout moyen connu de l'homme du métier, notamment par des oeilletons.

**[0018]** Préférentiellement, les moyens de maintien 7 comprennent au moins un élastique, notamment est formé d'un unique élastique. Dans ce dernier cas, l'élastique passe au travers de deux orifices 15 et 17 aménagés sur le côté latéral du panneau inférieur 3. Afin de maintenir l'intégrité des deux orifices 15 et 17, lesdits orifices 15 et 17 peuvent être consolidés par tout moyen connu de l'homme du métier, notamment par des oeilletons.

**[0019]** En position fermée, les éléments de maintien 7 maintiennent les panneaux inférieur 3 et supérieur 5 en vis-à-vis de sorte à éviter que les documents ne glissent hors de la chemise 1 de l'invention.

**[0020]** Selon un autre mode de réalisation non représenté, les moyens de maintien 7 comprennent deux sangles fixées transversalement sur les coins libres 9a et 9b du panneau inférieur. Les sangles sont reliées à un élastique disposé de sorte à couvrir le dos 4. Pour ce faire, l'élastique s'étend au travers d'un tunnel orienté transversalement, débouchant par deux fentes à proximités des deux bords longitudinaux des panneaux inférieur 3 et supérieur 5. Une première extrémité dudit élastique sort par une fente du tunnel pour couvrir le dos 4 et une partie du panneau supérieur 5. Ladite extrémité est alors fixée sur le panneau supérieur 5 par tout moyen connu de l'homme du métier, notamment par un ou plusieurs rivets. La deuxième extrémité sort du tunnel et est reliée aux deux sangles. De manière avantageuse, les sangles sont réalisées dans tout matériau connu et adapté de l'homme du métier, notamment dans un matériau tissé. Selon une variante, le matériau tissé est extensible afin d'adapter au mieux le maintien à une variation de l'épaisseur de la chemise 1 de l'invention.

**[0021]** La chemise 1 de l'invention comporte en outre un système de guidage comprenant une barre de guidage 21 au travers de laquelle les moyens de maintien 7 coulisent, et des moyens de retenue 23. La barre de guidage 21 comprend des moyens d'attache 22 aptes à coopérer avec les moyens de retenue 23 disposés en une multitude de positions sur le panneau supérieur 5 de sorte que la barre de guidage 21 maintient les deux panneaux inférieur 3 et supérieur 5 en vis-à-vis.

**[0022]** La barre de guidage 21 est configurée de sorte à permettre le maintien et le glissement des moyens de maintien 7. Pour ce faire, la barre de guidage 21 peut comporter une fente se terminant par un orifice dans lequel sont maintenus les moyens de maintien 7.

**[0023]** De manière préférée, la barre de guidage 21 est sensiblement longitudinale ce qui permet d'entraîner de manière plus aisée et plus efficace les moyens de maintien 7. Ainsi, la barre de guidage a une longueur notamment comprise entre 10 cm et 50 cm, voire comprise entre 15 cm et 35 cm. Une telle longueur permet un entraînement optimal et confortable des moyens de maintien 7.

**[0024]** La barre de guidage 21 peut être réalisée dans tout matériau connu de l'homme du métier, notamment dans un matériau plastique ou métallique.

**[0025]** Les moyens d'attache 22 et les moyens de retenue 23 peuvent être des moyens connus de l'homme du métier, aptes à coopérer entre eux. Ainsi, de manière préférentielle non représentée, les moyens de retenue 23 comprennent au moins un pion et les moyens d'accrochage 22 comprennent un orifice coopérant avec ledit pion.

**[0026]** Selon le mode de réalisation représenté à la figure 2, les moyens de retenue 23 comprennent au moins un orifice et les moyens d'accrochage 22 comprennent une rondelle configurée pour coopérer avec ledit orifice.

**[0027]** Selon une variante, les moyens d'attache 22 peuvent être sous la forme d'une multitude d'éléments répartis longitudinalement sur ou reliés à la barre de guidage 21. Ainsi, la force de rappel exercée par les moyens de maintien 7, notamment dans le cas d'élastique(s), est répartie en plusieurs points de ladite barre 21. Dans ce cas, les moyens de retenue 23 sont également répartis longitudinalement et latéralement.

**[0028]** Les positions des moyens de retenue 23 sur le panneau supérieur 5 peuvent être espacées de manière régulière ou non. Lesdites positions peuvent être d'une distance d notamment comprise entre 1 cm et 24 cm, voire entre 5 cm et 15cm. Une telle distance d assure un compromis entre une bonne rigidité mécanique de la chemise 1 de l'invention et une épaisseur de ladite chemise 1 ajustable en fonction du nombre de documents à ranger.

**[0029]** Comme représenté à la figure 3, lorsque l'utilisateur 31 désire fermer la chemise 1 de l'invention, l'utilisateur 31 saisit d'une main la barre de guidage 21 pour amener cette dernière sur le panneau supérieur 5. De ce fait, les moyens de maintien 7 sont entraînés de sorte à couvrir les coins libres 10a et 10b dudit panneau 5. Dans le cas du mode de réalisation représenté à la figure 2, les élastiques appliquent une pression de sorte à mettre en vis-à-vis le panneau inférieur 3 et le panneau supérieur 5. Lorsque la barre de guidage 21 est rabattue sur le panneau supérieur 5, les moyens d'attache (non visibles sur la figure 2) viennent coopérer avec les moyens de retenue 23. Ainsi, la chemise 1 de l'invention est en position fermée en maintenant de manière très efficace les documents rangés à l'intérieur de ladite chemise 1.

## Revendications

1. Chemise de rangement (1) apte à recevoir des documents comprenant :

- un panneau inférieur (3) et un panneau supérieur (5) reliés par un dos (4),
- des moyens de maintien (7) disposés trans-

versalement sur deux coins libres (9a, 9b) du panneau inférieur (3), configurés pour maintenir en vis-à-vis le panneau inférieur (3) et le panneau supérieur (5) dans une position fermée, **caractérisée en ce qu'elle** comporte en outre un système de guidage comprenant :

- une barre de guidage (21) au travers de laquelle les moyens de maintien (7) coulissent, ladite barre de guidage (21) comprenant des moyens d'attache (22), et
- des moyens de retenue (23) disposés en une multitude de positions latérales sur le panneau supérieur (5) et apte à coopérer avec les moyens d'attache (22) de sorte que la barre de guidage (21) maintient les deux panneaux inférieur (3) et supérieur (5) en vis-à-vis.

2. Chemise (1) selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** les moyens de retenue (23) comprennent au moins un pion et les moyens d'accrochage (22) comprennent un orifice coopérant avec ledit pion.

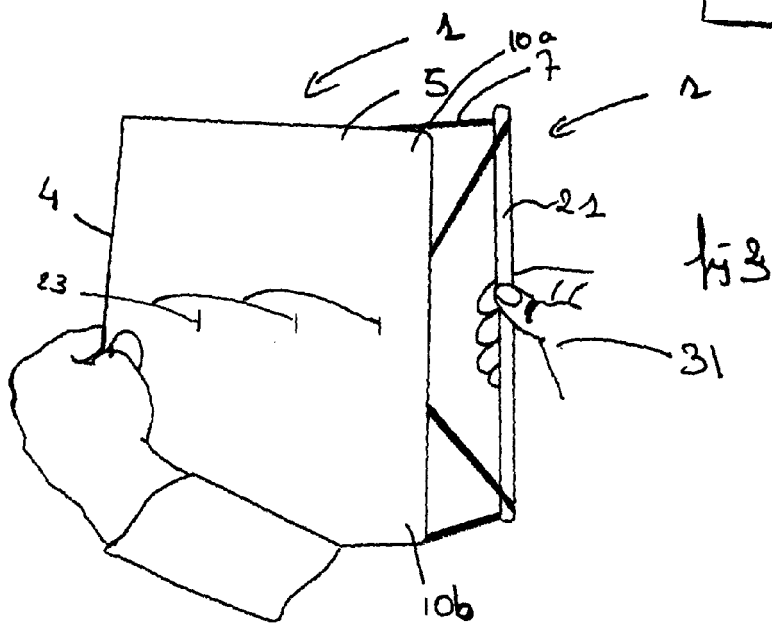
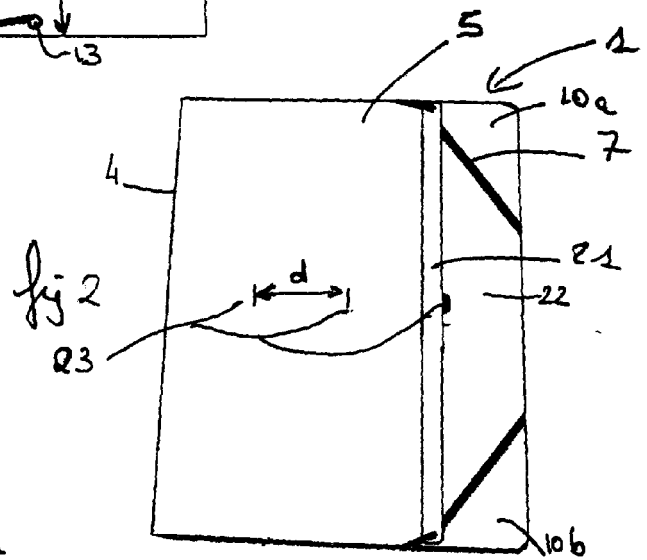
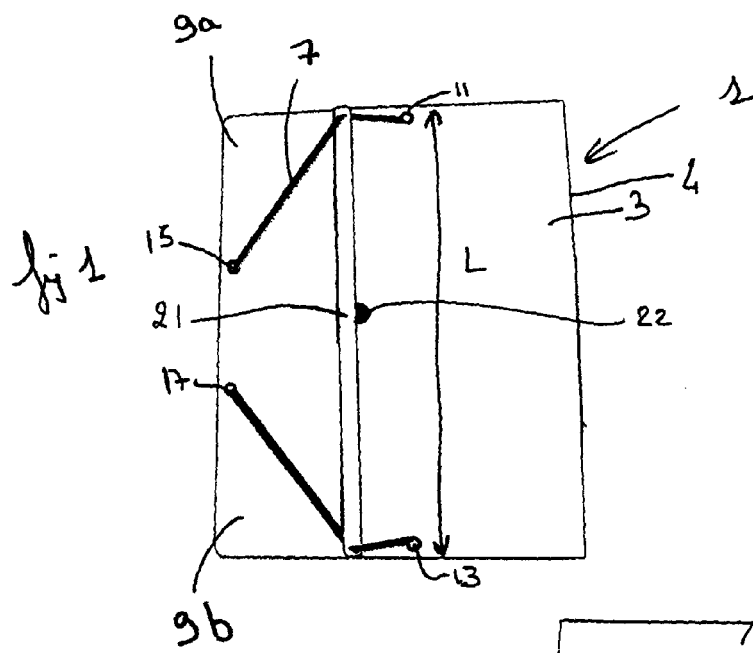
3. Chemise selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** les moyens de retenue (23) comprennent au moins un orifice et les moyens d'accrochage (22) comprennent une rondelle configurée pour coopérer avec ledit orifice.

4. Chemise (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les moyens de maintien (7) comprennent au moins un élastique.

5. Chemise (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les moyens de maintien (7) comprennent deux sangles fixées transversalement sur les coins libres (9a, 9b) du panneau inférieur (3), lesdites sangles étant reliées à un élastique disposé de sorte à couvrir le dos (4).

6. Chemise (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la barre de guidage (21) est sensiblement longitudinale.

7. Chemise selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le dos (4) est d'épaisseur variable.





## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 01 3388

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                       |                                   |                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                       | Revendication concernée           | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)       |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | FR 2 562 840 A (ROSSOLLIN JEAN CLAUDE [FR]) 18 octobre 1985 (1985-10-18)<br>* le document en entier * | 1,4                               | INV.<br>B41F7/04                     |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | GB 2 296 473 A (EASIBIND LTD [GB])<br>3 juillet 1996 (1996-07-03)<br>* le document en entier *        | 1,4,7                             |                                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | EP 0 140 850 A (WIKLUND HENRY & CO [SE])<br>8 mai 1985 (1985-05-08)<br>* le document en entier *      | 1,4                               |                                      |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | GB 2 232 071 A (EASIBIND LTD [GB])<br>5 décembre 1990 (1990-12-05)<br>* pages 3,4 *                   | 1                                 |                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                       |                                   | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                       |                                   | B42F                                 |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                       |                                   |                                      |
| Lieu de la recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                       | Date d'achèvement de la recherche | Examineur                            |
| La Haye                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                       | 16 décembre 2009                  | Curt, Denis                          |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES<br>X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire<br>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                                                                                       |                                   |                                      |

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 01 3388

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-12-2009

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |   | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|---|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| FR 2562840                                      | A | 18-10-1985             | AUCUN                                   |                        |
| GB 2296473                                      | A | 03-07-1996             | AUCUN                                   |                        |
| EP 0140850                                      | A | 08-05-1985             | DE 3470016 D1                           | 28-04-1988             |
|                                                 |   |                        | SE 450357 B                             | 22-06-1987             |
|                                                 |   |                        | SE 8304903 A                            | 14-03-1985             |
| GB 2232071                                      | A | 05-12-1990             | AUCUN                                   |                        |

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82